

# Avis aux étudiants L3EN

Les étudiants de la section 3ème année licence énergétique, ayant raté une séance de TP de la matière Régulation et Asservissement, sont informés qu'une séance de récupération est prévue pour le **Jeudi 30 avril 2026, de 08h30 à 11h30.**

Aucune autre séance ne sera programmée. De ce fait, tout étudiant qui a raté une séance de TP et qui n'aura pas récupéré à cette date, aura une note de 00,00/20 dans ladite séance.

La chargée de TP

Mme. AZZI